



Un nouveau cadeau au Medef

Communiqué de la CGT suite à l'intervention du Premier Ministre

Un long discours pour expliquer à ceux qui ne l'auraient pas encore compris que le responsable du chômage, de la crise, c'est la complexité du Code du travail, son contenu illisible et confus. Les entreprises n'y comprendraient rien, les salariés non plus.

«*Il convient donc de le refonder*» nous dit Manuel VALLS avec l'objectif de rendre les entreprises plus compétitives tout en protégeant les salariés «*avec des garanties plus adaptées aux évolutions de notre économie*».

Pour ce faire, un projet de loi «*élaboré dans le dialogue avec les partenaires sociaux*» sera présenté... début 2016 sans pour autant en préciser ni le contenu ni la forme. De qui se moque-t-on !

L'objectif est clair : définir un socle de droits minimums (SMIC, congés payés, durée légale du travail) et renvoyer tout le reste aux accords de branches ou d'entreprises avec y compris possibilité de déroger au socle minimum.

Le but n'est pas de «*simplifier, négocier, et sécuriser*» mais bien de simplifier, déroger et affaiblir les droits !

Comme si rendre plus simples les licenciements favorisait l'emploi.

Bien que le Premier ministre s'en défende, c'est bien du renversement de la hiérarchie des normes dont il s'agit.

Le Code du travail ne protégerait plus mais deviendrait la voiture balai équipée d'un seul socle de droit minimum au rabais.

Nous ne sommes pas loin de la négociation de gré à gré, rêve à peine caché de Pierre Gattza et consorts. Manuel Valls est d'ailleurs clair, puisqu'il indique que la réécriture du Code du travail ne se ferait pas à droit constant.

En l'état, les annonces du Premier ministre sont plus qu'inquiétantes et donnent la part belle aux revendications du Medef. Elles se situent dans la continuité des lois précédentes considérant que le travail et les droits qui l'entourent sont des obstacles à la compétitivité des entreprises.

Aux grands maux, mauvais remèdes !

Ce dont notre pays souffre ce n'est pas de la complexité du Code du travail qui doit garantir les mêmes droits pour tous mais du coût du capital, de l'appétit des actionnaires, de l'évasion fiscale, de la précarité, du chômage de masse et d'une politique qui ne cesse de tourner le dos aux intérêts des salariés.

La CGT alerte les salariés de la dangerosité de ces annonces et restera à leurs côtés pour exiger des garanties collectives de haut niveau et un code du travail protecteur de tous.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 4 novembre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr